

DECISION N°19/2020/Institut Mines-Télécom

(annule et remplace la décision n°14-2019 du 02 décembre 2019)

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE
AU SEIN DE IMT ATLANTIQUE**

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13 et 15 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 28 novembre 2016

Vu la délibération du conseil d'administration du 15 juin 2017

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 mars 2020

A compter du 01er octobre 2020,

Section 1. Opérations de recettes

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de négocier et signer au nom de la Directrice générale, les conventions de recettes issues des appels à projets de recherche pour un montant inférieur à six millions d'euros hors taxe (6 000 000 € HT):.

- M. Paul FRIEDEL, Directeur ;
- Mme Anne BEAUVAL, Directrice Déléguée ;
- M. Antoine SADOUX, Secrétaire général

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les conventions de prêt ou de mise à disposition de locaux dont la durée est inférieure à 6 ans et le montant inférieur à 45 000 € HT

- M. Paul FRIEDEL, Directeur ;
- Mme Anne BEAUVAL, Directrice Déléguée ;
- M. Antoine SADOUX, Secrétaire général
- M. Jean LE TRAON, Directeur du campus de Rennes, pour le site de Rennes

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires ci-dessus

- Mme Christelle LAGADEC, Secrétaire générale adjointe campus de Brest ;
- M. Olivier VAN DE VOORDE, Secrétaire général adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires ci-dessus

- M. Lionel LUQUIN, Directeur des Formations et de la Vie Scolaire.

Section 2. Adhésion à des associations ou groupements

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans les limites de leurs périmètres respectifs, les documents emportant adhésion à des associations ou groupements professionnels d'un montant inférieur à 5 000 € HT en cas de première adhésion ou inférieur à 15 000 € HT en cas de renouvellement :

- M. Paul FRIEDEL, Directeur ;
- Mme Anne BEAUVAL, Directrice Déléguée ;
- M. Antoine SADOUX, Secrétaire général

Section 3. Mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel

Délégation permanente de signature est donnée à Paul FRIEDEL à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans la limite de ses prérogatives, toute pièce relative aux formalités préalables à la mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel en qualité de responsable des traitements de données, pour l'Institut Mines-Télécom.

Section 4. Publication et exécution de la présente décision

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable et aux personnels concernés sous couvert de leur hiérarchie. Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 01^{er} octobre 2020



Odile GAUTHIER
Directrice générale